

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de BAGNOLS-SUR-CEZE
Service Sécurité et Police
Domaine Libertés Publiques et pouvoirs de police

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2023-06-677

Objet : circulation d'un triporteur

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté municipal du 04 février 1975 et les arrêtés le modifiant,
Vu le Code de la route,
Considérant la demande présentée la commune, proposant la circulation d'un triporteur du service Communication dans le cadre des manifestations,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes participant à ces animations ainsi que celle des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : **Objet - durée**

Un triporteur, avec assistance électrique du service Communication est autorisé à circuler, plusieurs fois dans la journée sur le domaine publique, les rues piétonnes et les espaces interdits à la circulation à compter du mardi 12 septembre 2023 afin de faire la promotion des manifestations qui auront lieu chaque année sur la commune.

Article 2 : **Délai et voies de recours**

Le présent arrêté, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Soit d'un recours gracieux auprès du maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze, qui dispose d'un délai de deux mois pour y répondre. Soit directement sans recours gracieux, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai précité. L'exercice d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Article 3 : **Application**

Monsieur le Commandant de la Police nationale, Monsieur le Chef de service de la Police municipale, Monsieur le Directeur Général des services de la mairie et toute personne de la force publique sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 22 juin 2023

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET

